

# FICHE DE POSTE N°9 DC1 TPCAU / VT

#### **HESAM UNIVERSITÉ**

Intitulé du poste : Maître de Conférence Associé des ENSA

Groupe de disciplines : TPCAU et VT (UPU)

Disciplines: pour TPCAU: sans objet; pour VT: UPU

Catégorie statutaire : A

Corps:

Maître de Conférence Associé des ENSA –

Décharge chaire (MCFA –DC) Temps: Plein temps (320h)

- 1 an

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur

Emploi(s) Type : Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B
Ou Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette

Adresse: 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

### Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : TPCAU (Théorie et pratique de la Conception Architecturale et urbaine) et VT (Ville et Territoire)

Discipline: pour TPCAU: sans objet; pour VT: UPU (Urbanisme et Projet Urbain)

Présentation sommaire de l'organisation pédagogique des champs TPCAU et VT-UPU

Dans le cycle licence, l'enseignement de la discipline s'inscrit dans une pédagogie progressive, organisée et coordonnée de manière collégiale au sein de 6 semestres, thématisés comme suit :

- S1 : ouverture à la ville et l'architecture (Fondamentaux)
- S2 : Initiation au projet, (outils, contexte)
- S3 : Espaces de l'habiter, (usages, structures, matérialités)
- S4 : Édifice public, (programme, structure et lumière)
- S5 : Habitation collective en milieu urbain, (interaction ville-architecture-environnement)
- S6 : Initiation au projet urbain, (mixités/densités)

Dans le cycle master, l'enseignement de ces disciplines prend place au sein de cinq domaines d'études, lieux privilégiés de rencontres et de travail des enseignements de projet comme de séminaire, permettant la thématisation des enseignements et visant à construire du dialogue, du débat, des échanges.

Liste des Domaine d'études

- arts et scénographies (AS)
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)
- Habiter les mondes urbains (HMU)
- inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)
- architectures des Milieux, Territoires, Paysages: bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP)

#### Charges pédagogiques :

- LICENCE (124 h ETD)

Soit:

- 96 h ETD: L'enseignant/e interviendra dans le groupe de projet L.621PA.07 / Initiation au projet urbain (S 6)
- 28 h ETD : L'enseignant/e interviendra dans un groupe d'encadrement (8 étudiants à encadrer en binôme) des rapports licence en 3° année (S 6)
- MASTER (154 h ETD)

Soit:

- 32 h ETD : L'enseignant/e interviendra dans le séminaire thématique HMU-S705/S805/S905 Habitat et ville durable, pour une approche critique de la fabrique urbaine, en coordination étroite avec l'équipe
- 54 h ETD : L'enseignant/e interviendra dans l'enseignement de projet HMU-P904 Architecture et partage : co-design (S 9)
- 68 h ETD : L'enseignant/e interviendra dans l'enseignement du PFE MPFE01 Des situations d'usages aux situations de projet : architectures et espaces urbains en mutation (S 10)
- HMONP (42 h ETD)

L'enseignant/e interviendra dans l'encadrement d'un groupe d'ADE en formation HMONP

#### Charges scientifiques :

- L'enseignant/e pourra également présenter des travaux de réflexion, techniques et/ou théoriques, orientés vers la pédagogie. Une implication dans une équipe de recherche de l'école, et en particulier dans des travaux collectifs des laboratoires, sera considéré très favorablement.

L'enseignant/e participera à la vie de l'école : sélection des primo-entrants, jurys etc.

### Compétences principales mises en œuvre :

- Au-delà des caractéristiques de chaque profil, l'ENSA PLV recherche des enseignants porteurs de compétences précises quant à l'enseignement fondamental de l'architecture, vue comme discipline et comme pratique. C'est à partir d'une pédagogie fondée sur le projet, colonne vertébrale de l'enseignement de l'architecture, qu'ils transmettront les connaissances théoriques et concrètes et les savoir-faire de ce champ disciplinaire.
- Il est attendu dans le cas présent d'un profil mixte TPCAU/VT-UPU que l'enseignant/e témoigne, dans ses interventions pédagogiques, de compétences identifiables quant à la transmission des enjeux de programmation, de conception et d'édification à l'échelle du bâtiment, comme aux autres échelles de l'espace urbain. Le candidat devra faire preuve d'intérêt pour les démarches participatives et de co-conception et leur mise en œuvre dans les projets. Pour ce faire, il est attendu qu'outre des compétences scientifiques il / elle soit doté(e) de capacité d'écoute et d'ouverture aux démarches innovantes.
- Lors de son entrée en fonction, l'enseignant/e MCFA sera aussi amenés à s'inscrire dans un domaine d'étude, en lien avec leur atelier de projet de master.
- Le candidat devra également prendre en charge l'encadrement d'ADE pour leur HMONP. Cela comporte une capacité à accompagner les ADE dans leur année de MSP et à construire un questionnement critique des pratiques liées au métier d'architecte sous toutes ses facettes. Pour ce faire, une première expérience en la matière serait appréciable.
- Au-delà des compétences liées à la transmission des savoir-faire propres au projet architectural et urbain, il est aussi attendu des candidats tes, des compétences de théorisation et de réflexivité qui seront évaluées dans la capacité à présenter clairement le programme d'un cours, dont les attendus seront exposés dans la note pédagogique jointe au dossier
- L'école de la Villette est reconnue pour le dynamisme de sa recherche, structurée à partir de six laboratoires. Il est attendu des enseignants des champs TPCAU et VT, qu'ils soient en mesure d'énoncer, en lien avec leur enseignement, un ou plusieurs sujets de recherche.

## Compétences techniques :

#### <u>Titres ou diplômes requis :</u>

Doctorat ou diplômes admis en équivalence.
 A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

### Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités :

- Un·e architecte (Diplôme d'état d'architecte et habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, ou équivalent) ayant une pratique professionnelle reconnue dans l'intervention en conception spatiale à différentes échelles, allant de l'édifice aux échelles de l'espace urbain, et démontrant une approche critique et par ces contributions architecturales et d'aménagement urbain une capacité de prise de position face aux enjeux de la transition écologique.
- Est particulièrement attendu des compétences d'approche de la question de l'usage par le travail de conception spatiale, d'articulation entre les activités de conception et de programmation, d'une approche de la matérialité d'architectures et d'aménagements urbains attentive à la réception et à l'usage, et d'évaluation des espaces architecturaux et urbains en usage.
- Est attendu également une capacité de valoriser le travail multi-scalaire de conception spatiale au cœur de processus de projet multi-acteurs incluant aussi usagers et habitants.
- Est attendu enfin une capacité d'établir, en lien avec l'implication dans le domaine d'études «Habiter les mondes urbains» (HMU), des articulations et collaborations entre les disciplines de la conception spatiale (TPCAU, VT-UPU) et d'autres disciplines contribuant à l'enseignement de l'architecture, et dans le cas présent particulièrement avec les sciences sociales.

### Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Voir ci-dessus

### Savoir-être (compétences comportementales):

Voir ci-dessus

### **Environnement professionnel:**

#### Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2300 étudiants, 76 administratifs, 250 enseignants (titulaires et contractuels) et environ 200 vacataires.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire: tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD;

- 3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;
- 4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine;
- 5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc;
- 6/ il propose une progressivité dans le 1<sup>er</sup> cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2<sup>e</sup> cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA);
- 7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1er cycle Licence et 2er cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

### Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP UMR LAVUE 7218);
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU UMR LAVUE 7218);
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA UMR LAVUE 7218);
- l'équipe Espaces Travail (LET UMR LAVUE 7218);
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école Liaisons fonctionnelles : Direction des études

#### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Poste MCFA DC à temps plein pour un an, à pourvoir pour la rentrée universitaire 2021-2022

#### Composition du dossier de candidature

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

#### **CALENDRIER**

- Date limite de réception des candidatures : Vendredi 9 juillet 2021 23h59
- Les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail au plus tard le : 16 juillet 2021
- Audition des candidats par la commission de recrutement prévue entre le : 21 et 23 juillet 2021 (sous réserve de modifications)

#### Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2021-07-recrutement-mcfassocies">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2021-07-recrutement-mcfassocies</a>

Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fîche de poste : juillet 2020

### CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS

(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)

#### PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé;
- 2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret;
- 3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

#### PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. — Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.